



HAL
open science

L'art de convertir du global en local et réciproquement. A propos de l'École d'architecture de Nantes

André Sauvage, Caroline Paul

► **To cite this version:**

André Sauvage, Caroline Paul. L'art de convertir du global en local et réciproquement. A propos de l'École d'architecture de Nantes. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2005, Les échos du local, 8, pp.53-72. hal-03176342

HAL Id: hal-03176342

<https://hal.science/hal-03176342>

Submitted on 22 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

L'art de convertir du global en local et réciproquement.

A propos de l'Ecole d'architecture de Nantes

ANDRÉ SAUVAGE

CAROLINE PAUL

André Sauvage, professeur SHS Ecole
d'architecture de Bretagne, Directeur de
Recherche LARES, Université Rennes 2

Caroline Paul, architecte, DEA EHESS,
enseignante vacataire en école
d'architecture (Paris-Belleville
et Paris-Malaquais)

D'emblée on se rappellera que le local ne connaît point de définition canonique. Au tournant des années soixante, il se définissait en s'opposant au central, au jacobinisme parisien. La question du développement et du changement social, économique, scientifique... passait alors par le déplacement de l'objectif pour capter ce qui, à cet échelon de proximité, permettait de mieux voir et d'intervenir autrement. Connus de tous, les conflits politiques entre centre et local ont conduit à des réformes toujours en cours. La construction intellectuelle du local s'avère, quant à elle, moins évidente. Las des ressassements théoriques généraux et byzantins, bon nombre de jeunes géographes, sociologues, économistes, privilégièrent alors le local, et se lancèrent, avec des monographies urbaines, à la recherche d'un « épuisement scientifique du réel » !

Orienter ainsi notre lecture nous conduit présentement, en écho à Mauss, à poser un postulat de départ : le phénomène local est une réalité totale. Il ne s'agit nullement de s'enfermer dans une vue relative à un jeu d'échelle au sens où Palladio déjà écrivait que la maison est une petite cité... En effet, le monde local est certes toujours en cours de définition, non plus seulement monde plat, spatial dont les paramètres seraient définis par les découpages politiques, administratifs... qui le feraient coïncider successivement à la commune ou à l'agglomération par exemple. Le local se dégage de ce formatage opérationnel, échappe à cette conception de zonages qui découpent l'espace en damiers, en mosaïques, et le réduisent à ces fragments. Le monde local a pris de l'épaisseur dans les représentations qu'on lui en donne, car les apparences paysagères ne sont qu'une membrane de surface. On ne peut en saisir la composition, la texture, les processus de maintien ou de transformation que si l'on passe à une explication des systèmes (politiques, économiques, écologiques) et des réseaux sous-jacents.

Ni miséreux, ni merveilleux, le local doit être analysé, pour en saisir les sens contemporains. Il convient donc de formaliser les processus à l'œuvre dans la fabrique locale. Notre hypothèse, simple, consiste à expliciter la dynamique constructive réciproque de deux univers qui se fécondent en se rencontrant, en se croisant. Ceux-ci ne résultent pas d'une alchimie irrationnelle, d'un hasard miraculeux ou désastreux que des responsables feindraient d'organiser ou d'ignorer, mais bien de processus que l'on postule d'emblée ainsi.

À propos du projet de la nouvelle école d'architecture de Nantes, nous allons esquisser quelques éléments de ces articulations entre le global et le local. D'abord, il s'agit de saisir comment se construisent localement des cohérences spatiales par l'apport de compétences étrangères, éparpillées dans l'espace européen. Comment s'opère une sélection, un formatage de ces groupes spécifiques, temporaires, mais capables de proposer des perspectives architecturales dans lesquelles les

usagers locaux peuvent se retrouver, sans être enfermés dans une reproduction de solutions correspondant aux demandes formulées localement ? Mais d'abord, pourquoi ce choix de l'école de Nantes ? Parce que depuis 2001, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC des Pays de la Loire) nous ont chargés de suivre le projet pour en éclairer les processus, notamment en s'intéressant aux effets du concours sur la qualité architecturale finale. Sans retracer l'ensemble du processus, nous proposons ici d'opérer quelques coups de zoom susceptibles d'apporter une meilleure intelligibilité du processus liant les acteurs et les actants locaux et globaux dans ce processus d'invention architectonique. Nous retenons cinq thèmes qui nous sont apparus pertinents dans cette conjugaison locale/globale : politique, pédagogique, économique, architectonique (conduites des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre), écologique.

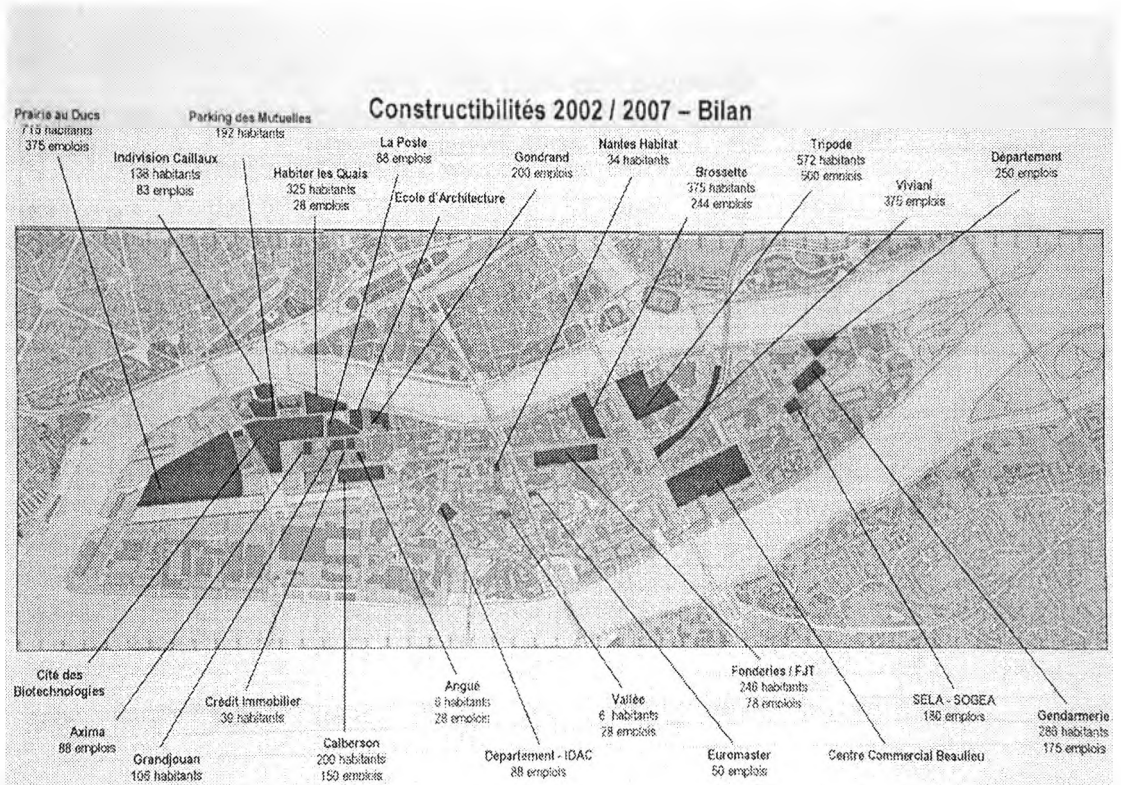
ACTER PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE L'INFLÉCHISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARCHITECTURAL VERS LA VILLE

Depuis longtemps, la formation architecturale est axée sur l'édifice au sens étroit du terme ; l'arrivée de F. Barré à la tête de la DAPA a contribué à changer la donne. Venu d'un monde de la réflexion et de la culture – jusqu'alors directeur du Centre Beaubourg – Georges-Pompidou, il est convaincu de l'importance de la culture de la ville. Aussi, il profite des débats sur la réforme de l'enseignement de l'architecture (1995) et de l'importance nouvelle que prend la question du projet urbain chez les acteurs de l'aménagement, pour consacrer une meilleure part à la ville dans la formation. Cette orientation se traduit par l'apparition d'une nouvelle matière enseignée : à côté de la Théorie et pratique de la conception architecturale (TPCA), prend place pour un poids équivalent, la Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine (TPCAU). Cette proposition, accompagnée de réorganisations des

enseignements et des demandes de discussion et d'amendements sur les perspectives de réforme avancées, a déclenché des réactions passionnées, notamment des grèves auxquelles participent les étudiants nantais en décembre 1995. En même temps que les programmes sont repensés dans le cadre du projet de réforme, un mouvement net se manifeste pour confirmer les convictions de base : le projet architectural s'enseigne dans son rapport à la ville, le lien spatial est indissociable du lien social ; l'école d'architecture devrait bouger et devenir une pièce du dispositif urbain, souligne le président du Conseil d'Administration (C.A.) de l'EAN, à cette époque.

De fait, au sein même de l'école et des instances dirigeantes, diverses perspectives s'affrontent. Faut-il ou non maintenir l'école sur place, rue Massenet ? Le débat local se noue entre deux groupes qui vont se mettre en tension, avec chacun leur option : maintenir ou renouveler la vision de la place de l'école. Un premier ensemble de personnes soutient le dossier de transformation sur place, engagé au tournant des années 1990. Des enseignants, fondateurs de l'école soutenus par la direction de l'école, apportent leur caution et leur soutien afin que le conducteur local de travaux (direction départementale de l'équipement) mène son entreprise à bonne fin. Mais un second groupe se pose des questions sur l'opportunité de refaire l'école sur elle-même. D'abord, pour nombre d'étudiants, ce site reclus de la rue Massenet les handicape : non seulement, leur vie quotidienne s'organise majoritairement en centre-ville, mais l'effet de retraite que le lieu impose les insupporte. Le temps des pauses journalières ne leur permet pas de se confronter à des milieux urbains complexes et les temps de la journée universitaire les coupent de la société dans laquelle ils devront travailler. Ensuite, un groupe d'enseignants élus au C.A., certains venant de Paris en mobilité de service après leur intégration par concours, soulève¹ une autre hypothèse qui ne trouve pas immédiatement d'écho. Ce n'est qu'après les grèves de décembre que le président du C.A. se mue en inter médiateur pour faire vivre l'hypothèse. La Mulotière, le site actuel de l'école, lui apparaît alors symboliquement

(1) Lettre du 22 juin 1995.



Constructibilités Ile de Nantes :
 Mission Ile de Nantes-Rives de Loire, Ile de Nantes (2003),
 L'avenir au cœur de la ville, Communauté Urbaine de Nantes.

comme un « cul-de-sac » dont il faut se sortir pour échapper à l'isolement, à l'enclavement. Suggérant une nouvelle ambition, il imagine un établissement ouvert à des liens culturels, pour en faire une « véritable galerie, comme un véritable outil de diffusion culturelle. »² On peut supposer l'effet sur F. Barré des propos du président du C.A., qui poursuit de la sorte l'esquisse de relations possibles d'une école d'architecture avec la ville : indéniablement, la formulation télescopait deux éléments susceptibles d'ouvrir le récepteur au propos. Le premier, c'est qu'il concrétisait une idée à laquelle il tenait, jeter un pont vers la ville, et donner ainsi une traduction effective à la volonté générale du réformateur. Mais le second réveillait probablement des expériences, des rêves ou des aspirations qui avaient habité l'ancien directeur du centre Pompidou. Cette passerelle posée, la collaboration entre la perspective locale et celle nationale pouvait prendre corps. Enfin, cette suggestion est présentée comme permettant un accomplissement d'une œuvre entreprise localement de longue date : « Il s'agit dans un projet global et cohérent, d'instituer notre Ecole à son rang dans la région Atlantique et de lui donner dans la Ville, la place qu'elle a gagnée en 28 ans d'activité obstinée, de recherche, d'ouverture » (op. cit.). En réponse, le bastion national s'entrouvre alors. « Il n'est pas dans mes intentions d'aller à l'encontre d'une telle décision ». Mais, il « importe (...) que le futur terrain apporte des avantages décisifs à tous égards par rapport à la localisation actuelle, ce qui, en l'absence d'études approfondies, n'est pas actuellement prouvé ».³ Au total, cette première marche ne se fait pas sans déchirement (abandon d'un immeuble qui n'a que vingt ans, mettre en péril des financements acquis pour la réhabilitation sur place...). Une aventure incertaine, certes loin d'être nouée, mais qui met bien face à face une double traduction : l'appropriation locale d'une proposition de réforme générale visant au rapprochement de la ville et de la formation à l'architecture, l'évocation adéquate de fonctions pour un établissement scolaire qui parlent au directeur national de l'enseignement de l'architecture.

(2) Lettre du 26 mars 1996.

(3) Lettre du 12 août 1996.

DÉCIDER DE FAIRE UNE ÉCOLE D'ARCHITECTURE AU CENTRE DE LA VILLE

La réponse du Directeur de l'Architecture laisse évidemment planer toutes les incertitudes sur la suite éventuelle donnée à une implantation urbaine différente de l'école. Une autre scène émerge où de nouveaux personnages, pour certains en charge des responsabilités de la cité, vont se croiser, s'instaurer en partenaires et constituer des parties qui contracteront des engagements inscrits dans des « traités ». Bien évidemment, il faudra trouver à l'issue des négociations, les concessions et compromis qui arrangent et gratifient les deux parties en présence.

La question du site est désignée comme décisive pour envisager une suite. Comment cette préoccupation a-t-elle réactivé la dynamique de l'accord entre global et local ? Dès mars 1996, l'hypothèse de l'île Beaulieu est soufflée à la direction de l'architecture : « En front de Loire, sur le quai André-Rhuys, à 200 mètres en amont du projet de J. Nouvel pour la Cité Judiciaire, face à la place de la Petite Hollande, l'endroit se donne à voir et permet de découvrir une séquence majeure du paysage nantais. Il est proche de la vie du centre ville, d'un restaurant universitaire, des deux lignes de tramway ». Et même si le maire de Rezé et d'autres sont approchés, les initiateurs internes à l'école penchent pour le centre. Ils entraîneront l'adhésion du directeur de la DAPA qui, en visite en novembre 1997, va approcher le président du district, maire de Nantes à ce sujet. Et le représentant national va le convaincre d'affecter un terrain à cet effet sur l'île : « Le site proposé sur l'île Sainte Anne présente une excellente insertion urbaine et un potentiel de développement important. Le Directeur de l'architecture m'a fait connaître le vif intérêt de la part de l'Etat pour que soit retenue cette alternative » transmet la préfecture au maire.

Cette initiative rencontre pleinement les préoccupations du premier magistrat de la collectivité locale. L'arrivée d'un projet de grande école sur l'île s'inscrit dans cette perspective

pragmatique sur laquelle parient les décideurs, permettant l'émergence d'une « centralité insulaire ». ⁴ Cette localisation ancre le projet tant à l'histoire locale passée (on est proche du port), qu'à celle à venir. En effet, les choix du district ont été arrêtés et les moyens s'annoncent conséquents pour la programmation définie par la suite par l'urbaniste Alexandre Chémétoff : 2 300 logements, 100 000 m² d'activités, 25 000 m² d'équipements structurants, deux lignes de transport collectif en site propre, une cité des biotechnologies, un ensemble de projets touristiques et culturels pour mettre en valeur le patrimoine de l'île, la reconfiguration du centre commercial Beaulieu, la requalification et la création d'importants espaces publics... La Communauté Urbaine de Nantes (CUN) vise à compléter et re-dynamiser les équipements arrivés dans la vague urbaine précédente (habitation et commerces, services déconcentrés de l'Etat...) en vue d'inscrire pleinement l'île dans le cœur d'une agglomération qui vient de se créer. Échaudés par les programmations linéaires modernes, les actants locaux optent pour des procédures au fil du temps ; non plus un plan-masse qui constitue un carcan pour la suite, mais une règle urbaine qui encadre de façon précise et rigoureuse, mais sans affectation spatiale et volumétrique *a priori*. La centralité de la ville se révèle plus par le parcours et la trace, par l'art de la maîtrise que par l'entassement d'organisations et de plans préalables. ⁵

À ce stade, on mesure combien les deux médiateurs, porte-parole du local et du global-national sont entrés en collaboration par l'objet tiers du site. Pour celui-ci, chacun aura aperçu la possibilité de qualifier réciproquement un équipement et un site, de leur donner consistance par composition et transformation de la ville.

CHOISIR DES OPÉRATEURS POUR ASSURER L'OBJECTIF

L'opération décidée, sa réalisation impose un élargissement des cercles d'acteurs, qui contribuent chacun au formatage de l'objet pour anticiper son acceptation par ses futurs publics.

(4) Devisme L. (2001) *L'urbanisme de nouvelles centralités : théories, dynamiques, projets*, thèse de doctorat, Université de Tours. p. 367.

(5) Devisme, op.cit. p. 368.

Parmi les cercles mobilisés s'engagent des dynamiques de composition entre logiques locales et globales, parmi lesquelles les choix successifs de partenaires sont explicatifs. La prise de parole initiale des acteurs (enseignants et C.A.) de l'école, pour un parti d'implantation au centre ville, engage un premier déplacement d'une instance partenaire locale, la D.D.E., pressentie pour la conduite de l'opération de restructuration et extension de l'école existante, vers une structure spécialisée, l'EMOC, mandatée par le maître d'ouvrage DRAC sur conseils de son administration centrale. Etablissement spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les constructions du Ministère de la Culture, son entrée en action au sein du groupe de pilotage du projet, alors composé des représentants élus au C.A. de l'école et des acteurs de la DRAC, initie l'élargissement de débats par l'engagement de compétences supplémentaires, et la mobilisation d'expériences de projets réalisés ou en cours, dont l'exemple a parfois pesé sur les choix nantais. La négociation fondatrice de la collaboration entre ces trois parties a été celle du choix de la procédure, entre concours ou marché de définition. Si les représentants de l'école étaient initialement les défenseurs ardents d'une procédure de marché de définition pour laquelle le dialogue possible, continu, avec les équipes sélectionnées constituait l'assurance de faire entendre leurs attentes, les arguments de la maîtrise d'ouvrage ont pesé en défaveur des acteurs de l'école :

- sur le fond, ceux de la nécessaire délimitation de la problématique de la compétition, celle de la construction de l'école, excluant la remise en cause d'une conception urbaine définie par le choix, local, du projet urbain ;
- sur la forme, des arguments juridiques anticipant d'éventuels recours, des retards, permis par l'usage d'une procédure de consultation ouverte non destinée à la sélection d'architectes dès lors que les besoins avaient déjà été formulés.

Le moment du concours, finalement retenu, perpétue cette dynamique d'échanges entre cercles locaux et centraux. Par statut, il impose l'échange entre institutions représentatives (DAPA, DRAC, EMOC, CUN, E.A.N...) qui se constituent neces-

sairement partenaires, par la décision commune, consensus majoritaire rendant possible la réalisation. Les 136 candidatures au concours rassemblent des équipes dont les réputations se distribuent sur des échelles variées, du local à l'international. Par la sélection d'équipes de renommée nationale voire internationale, dès la première phase de jury, le choix des jurés a privilégié des indices de valeurs construits selon des critères de renommée « globale », inscrivant le débat, de ce fait, à une échelle qui entraînera sa médiatisation, dans les publications spécialisées nationales.

Ces échanges ne se font pas sans concessions ni deuil, et la séance de sélections des candidatures impose une confrontation brutale des valeurs, des univers de références représentés par des « champions ». Cette première phase a coûté, à la majorité des jurés qui voyaient dans la sélection opérée une réduction des possibles, un abandon des espérances. En cela, elle démontre un dépassement collectif des bastions, engage une prise de conscience des compromis à trouver comme des intentions à affirmer pour maintenir sa voix dans le collectif. En définitive, le moment complexe, non linéaire, du concours va conduire, après nombreuses négociations, au choix du projet des architectes Lacaton et Vassal, vaste structure ouverte et souple par sa trame peu contrainte, promettant l'installation des programmes de l'école dans un dialogue avec ses usagers, devant assurer « une grande liberté de l'aménagement intérieur et de l'évolutivité » (note d'intention concours). Réponse au souhait affirmé des représentants de l'E.A.N. d'une participation active et d'une sollicitation permanente des concepteurs ? Manifeste pour une école, son rôle pédagogique et citoyen au sein d'un territoire en transformation, à vocation de centre urbain ? Le projet d'école ouverte sur la ville, donnant en représentation son activité à des publics invités à la découvrir, a su convaincre et fédérer des avis contradictoires parce qu'il proposait un rapport au site en résonance avec la dynamique de transformation urbaine de l'Île de Nantes. Ainsi, les débats du concours, un moment déplacés du local au global, se réinstallent sur le site de l'Île de Nantes pour trancher la décision finale.

COMBINER AUTREMENT LES RESSOURCES LOCALES ET FAIRE UN CADRE DE VIE DIFFÉRENT

Des conceptions urbaines et durables

Dès la réalisation du programme, des valeurs architecturales portées par les représentants de l'école, guident la formulation des attentes : celle d'une « neutralité architecturale », à travers les références à l'architecture du travail, contemporaine, banalisée ; celle de l'impermanence, l'incertitude : l'équipement doit faciliter les ajustements permanents des espaces en fonction des innovations de l'enseignement ; la réponse architecturale à cette imprévisibilité c'est la flexibilité, l'adaptabilité de l'espace architectural. Ce trait qualitatif n'est évidemment ni particulièrement spécifique à l'opération nantaise, ni récent. Est-ce une lubie irréaliste, une sorte d'aspiration universelle ? Ou faut-il penser comme Gide que « c'est par la porte étroite de l'utopie que l'on entre dans la réalité bienfaisante » ? Dans le concours nantais, les membres du comité de pilotage ont porté l'idée qu'on fait une école pour les autres, pour ceux qui vont nous suivre, étudiants comme enseignants⁶. Ils inscrivent en outre leur intention d'inscrire le projet dans une approche « less » et non technicienne du développement durable, privilégiant, outre les aspects de transformabilité des lieux, la simplicité des dispositifs de confort, notamment thermique, plus adaptés au fonctionnement d'une école d'architecture. Alertés par les difficultés rencontrées dans le bâtiment actuel, devenu obsolète en moins de 30 ans, ils énoncent des attentes explicites, en premier lieu celle d'une structure peu contraignante permettant les transformations internes.

En écho, mais sans rejoindre explicitement cette conception particulière, la maîtrise d'ouvrage, se saisit, elle, de l'opportunité de la réalisation nantaise pour affirmer ses attentes d'« exemplarité et de démonstration dans les paramètres d'ambiance et les exigences du développement durable » (programme concours, note de synthèse). Ces deux approches se sont opposées, puis ont été tranchées par la décision rendue

(6) « On n'a pas été sans se poser des questions sur la conversion possible de l'école, sa neutralité qu'on a exprimée comme terme, son adaptabilité, sa modification parce que les autres allaient bien ne pas partager nos idées, nos envies, nos désirs. Les étudiants se renouvellent avec une rapidité très élevée. (...) Essayons de faire en sorte que l'E.A. que je vais livrer quand je vais partir, [ne soit pas celle] de mes vieux jours, mais l'école de leurs nouveaux jours. » Entretien président du C.A.

au concours, mais le choix fait n'a pas épuisé les désirs d'hybridation entre ces conceptions, que pouvaient porter certains acteurs, encouragées par la présence au sein de l'école du CERMA, laboratoire réputé dans l'analyse des ambiances. Aussi les études commanditées pour accompagner le développement du projet ont-elles permis de réinjecter la mesure, l'analyse quantifiée pour permettre d'enrichir la proposition esquissée, à l'aide des modélisations réalisées notamment pour les ambiances lumineuses. Sur ce point, même si le projet impose des compromis⁷, l'échange a été particulièrement constructif, les apports des études et les adaptations qui en ont résulté ayant donné satisfaction de toutes parts.⁸

Le dialogue avec le site urbain entraîne d'autres échanges : l'inscription du projet dans le cadre de la politique des transports collectifs développée sur l'île et son adéquation au PLU qui incite à la limitation des parkings sur le site⁹, son ralliement – si la sollicitation tardive via le projet CONCERTO n'en invalide pas la possibilité – au réseau de chauffage urbain, font du projet de l'E.A.N. un élément structurant, comme souhaité par le maire J.-M. Ayrault (discours d'inauguration de l'exposition des projets de concours, juin 2004), du vaste projet urbain Ile de Nantes. Elle requiert certains abandons pour les usagers futurs de l'école, celui de l'accès en voiture, concédé pour ce retour en ville. En échange, le projet école s'enrichit du dynamisme urbain de la zone, se saisit du contexte pour proposer, *via* une préfiguration sur site, une opportunité de préparer son installation, d'anticiper et d'accompagner la venue des publics en déplaçant des activités à proximité, dans l'usine Alstom. Cette mission engage alors un acteur médiateur, qui accompagne et encourage l'animation des lieux, qui focalise les attentions vers le site prochainement investi, anticipant l'installation prochaine et promettant un nouvel univers, une nouvelle histoire, celle du projet, puis du chantier à venir.

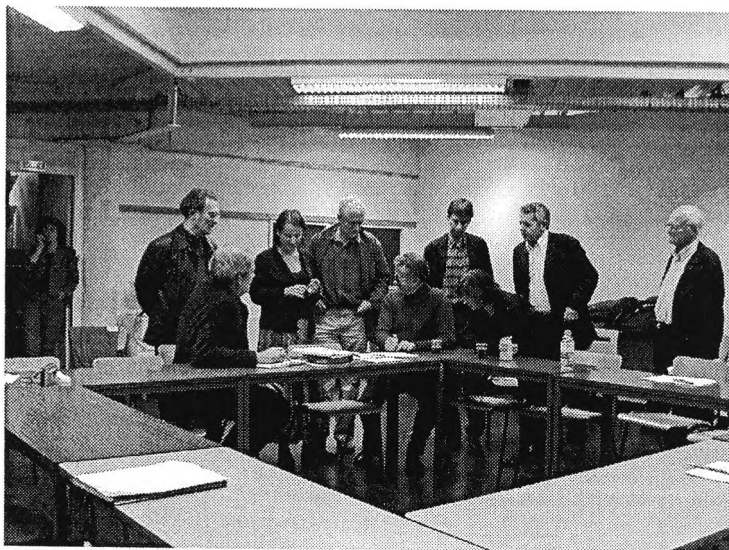
Des conceptions architecturales : le manifeste d'une identité locale

Le projet d'école offrait, par son programme, le caractère emblématique d'une réflexion contemporaine sur l'enseignement

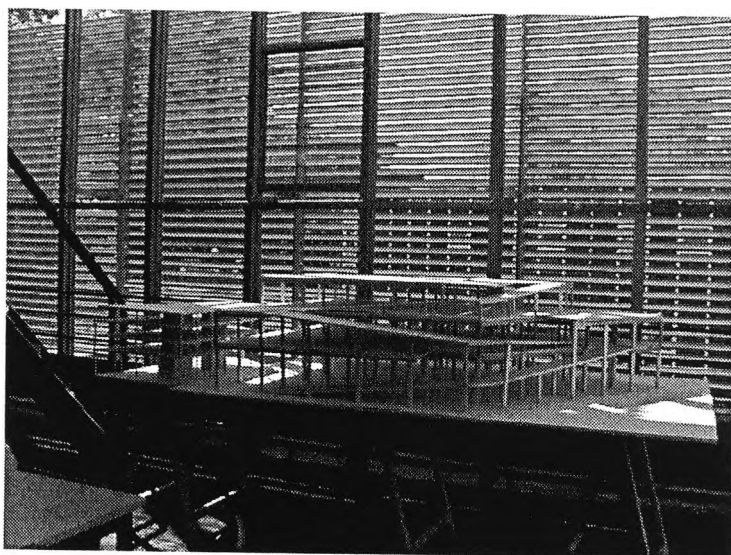
(7) Certains chercheurs qui avaient pu imaginer voir se mettre en place des solutions innovantes et expérimentales en matière de ventilation, ont perçu assez vite les limites de leurs souhaits : « C'est une déception parce qu'on était content d'avoir une école ventilée naturellement, avec un parti pris. Les espaces tampons sont ventilés naturellement, mais l'amphi j'estime qu'il ne l'est pas. (...) C'étaient les mots de l'architecte, mais le bureau d'études disait derrière, "ce n'est pas possible". Je me suis dit, il le savait dès le départ. (...) Moi, qui suis attiré par la ventilation naturelle, j'espérais expérimenter, vivre dans un bâtiment, je suis assez déçu par cet aspect-là. » Entretien chercheur CERMA.

(8) « Il faut valoriser le choix de l'architecte, notamment le recadrer. (...) Pour favoriser les apports l'hiver, on a proposé de dégager des angles car l'architecte a vu que le soleil n'entraînait pas trop. Donc, cela va peut être permettre en hiver de capter un peu de soleil, de chaleur pour ces espaces là... Quand on a revu le projet A.P.D., on a fait une note, tout un travail qui montre la souplesse du maître d'œuvre et du bâtiment... Parce que dans certains cas, ça n'aurait pas été possible : on arrive à redistribuer, il garde ses espaces tampons, les retravaille. C'est plutôt positif. Le paquet CERMA est passé, l'architecte est très efficace, il prend, il intègre ». Entretien chercheur CERMA.

(9) Le projet en offre 63.



Le jury en discussion



La maquette du projet

d'architecture, prolongeant celles amorcées lors de précédentes consultations.¹⁰ Lors du concours, le débat s'est déplacé sur une scène médiatique qui a dépassé le cadre restreint des acteurs d'une commande particulière, introduisant des acteurs critiques, conseillers proches, représentants professionnels, alertés par l'enjeu. En réponse, les projets présentés, le lauréat en particulier, ont développé des positions manifestes, génériques, des architectures à même d'illustrer des positions distinctes en réponse à la demande de construire une nouvelle école, mais se sont toutes imprégnées d'un *genius loci* via la proposition de lieux d'échange avec la cité, les transparences proposées vers le fleuve, la références aux traces d'un passé portuaire récent de l'île...

(10) Avec les concours récents des écoles de Compiègne, de Val de Seine, de Belleville...

(11) « Il y a d'autres choses : on a travaillé sur plusieurs autres concours d'écoles d'architecture, on a fait celle de Compiègne qui n'a pas été réalisée mais qu'avait gagné Ciriani, nous on était avec Jacques Hondelatte, ensuite on a travaillé sur le concours de Paris-la-Seine, à côté des usines Sudac, qu'a gagné Borel, et Nantes. Moi, globalement, j'ai vu trois mêmes programmes. Pour moi, les trois programmes n'étaient pas très différents, curieusement. La seule chose, c'est que dans le programme de Nantes, il y avait une sorte d'additif qui a été fait, il y a effectivement le programme qui est la définition précise des locaux, etc. Et puis il y avait une sorte de document, les utilisateurs de Nantes précisant ce dont ils avaient envie, et là c'étaient des choses beaucoup moins précises, elles étaient à la fois très claires et pourtant ce n'étaient pas des mètres carrés, des données précises, mais des envies, des espoirs pour une école. Finalement, un petit document qui modifiait et amendait considérablement l'autre, j'ai trouvé. Et qui venait donner de la sensibilité, et on sentait vraiment le fait qu'on allait faire un projet pour des gens. » Entretien Jean-Philippe Vassal.

Répondant aux attentes urbaines par l'ouverture sur le fleuve, mais entendant au-delà la « voix de l'école » dans le programme du concours¹¹, les architectes Lacaton et Vassal ont centré leur proposition architecturale sur le souhait du dialogue avec les usagers, par le dessin d'une structure « de base », réceptacle offert à l'école, pour son installation, les maîtres d'œuvre se réservant le rôle d'organiseurs, à la manière d'un Frei Otto concevant les maisons écologiques du Tiergarten, à Berlin. Dessinant l'enveloppe, son squelette, ses accès, caractéristiques immuables d'une architecture destinée à évoluer sur elle-même, ils inventent l'ossature accueillant les espaces programmes, dont la plupart sont implantés lors des phases d'études dans un dialogue avec les usagers.

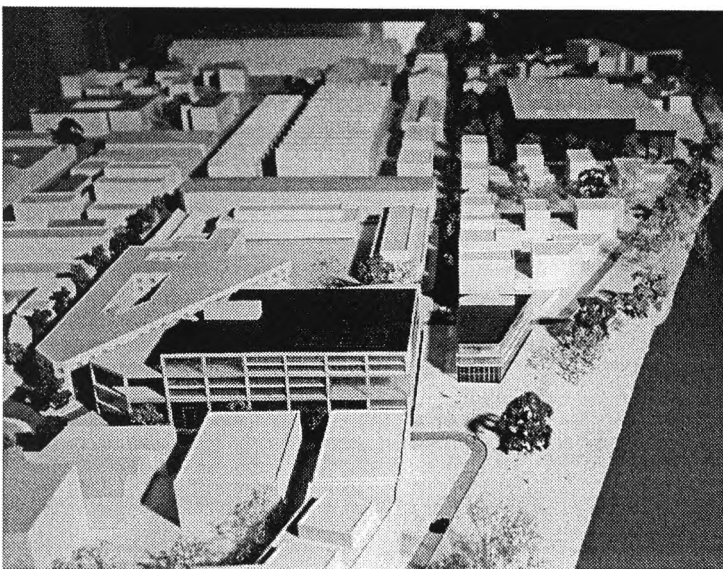
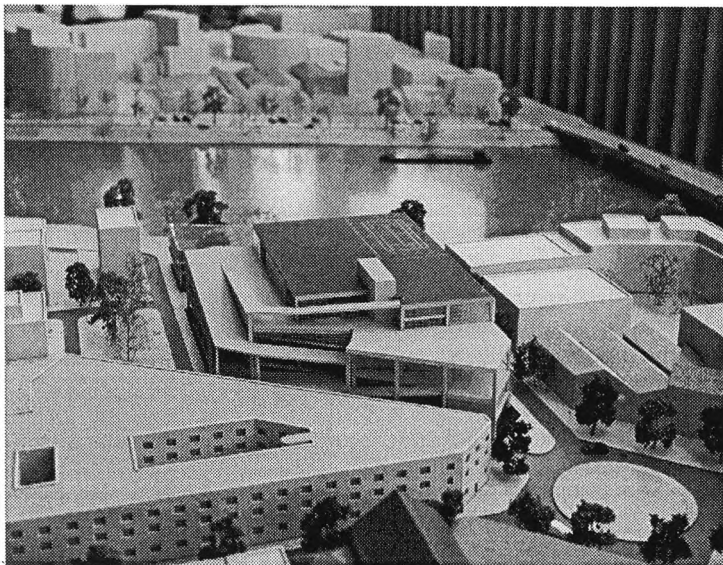
Le vocabulaire architectural, défini par la quête de l'économie, mêle matières brutes et banales, détourne les composants d'une architecture industrielle et utilitaire. Aussi, la méthode des architectes, son articulation si proche à l'économie, entre-t-elle en résonance à Nantes avec les intentions lisibles d'une banalité attendue, souhaitée, de l'architecture, qui laisse place au spectacle de son activité magnifiée, s'affichant de façon – faussement ? – modeste sous l'enveloppe d'une modernité faisant référence au populaire, restant pourtant si empreinte d'une conception savante de la banalité.

FINANCEMENT ET INSTALLATION DANS LE SITE

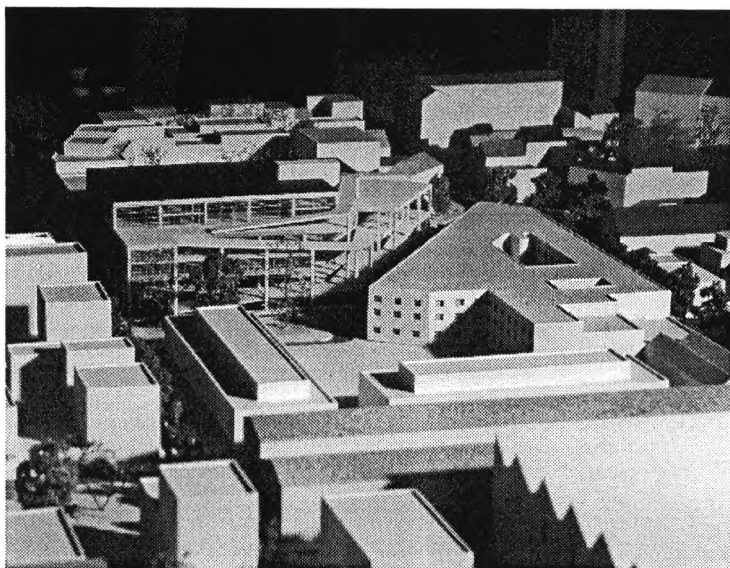
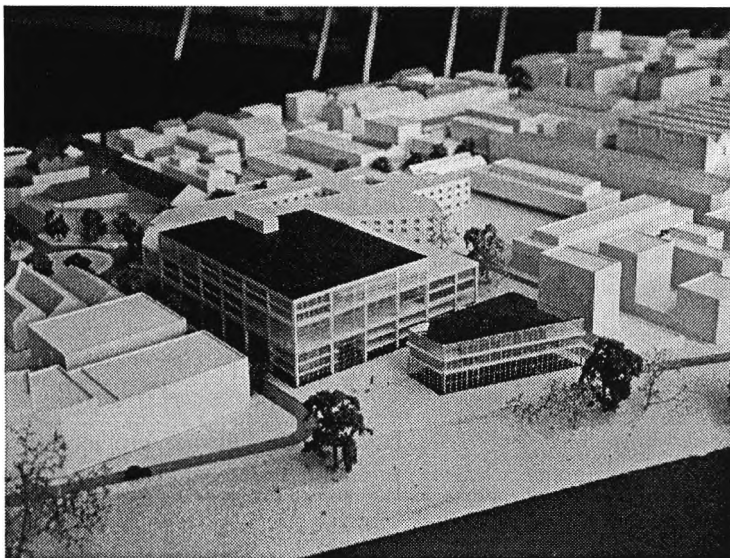
Les conditions de réalisation ont suscité des configurations¹² particulièrement tendues des actants et des acteurs locaux et nationaux. Deux volets peuvent illustrer l'avancée de ces tractations. D'abord les finances, ensuite l'usage du terrain. Le financement a fait l'objet de négociations d'autant plus ardues que les contributeurs locaux avaient arrêté leur participation pour un autre projet ; le 24 août 1995, sur le projet initial de réhabilitation/extension, les engagements étaient clairs : un panier de 20 MF finançait une opération qui semblait convenir. Dans cette opération, l'État apporte 10 MF, la Région Pays de Loire 3,34, le Département 3,33, et le District d'agglomération 3,33. En 1999, les conditions ne sont plus les mêmes : le directeur de la DRAC indique en février la participation en baisse relative des collectivités : « les trois collectivités locales ne dépasseront pas 45 (soit 15 chacune), et l'État devra en apporter 117 ». Le budget apparaissant au mandataire sous-estimé, celui-ci passe à 162 millions de francs en 2003. Mais durant cette période, l'État a dû combler les écarts. Plus encore, le Président du Conseil Général témoigne de sa plus grande réticence à sa participation et cherche à peser de tout son poids pour se désengager. Ainsi, il ajoute un nouvel argument, liant celle-ci à l'inscription au Contrat de plan Etat-Région, de la restructuration du musée Dobrée et de l'opération extension-restructuration des archives départementales.

La question de l'utilisation du terrain inverse les tensions locales-nationales. Si la collectivité locale est accueillante au projet, celui-ci ne peut se faire sans prendre en compte les conditions de cohérence urbaine qu'elle définit. La configuration a été marquée par des décalages temporels de mise en place. L'officialisation du choix du site par la DAPA intervient en 1997, celui du bureau d'urbanisme par la Communauté urbaine en fin 1999, et la promulgation de la règle urbaine en 2000. Dès mars 98, la DAPA s'inquiète des conditions urbanistiques dans lesquelles l'implantation se fera : « Je suis préoccupé de

(12) Nous pensons que sous certains aspects, les relations d'interdépendances local-global peuvent s'apparenter à la définition donnée de la configuration par Elias N. (1991), *Qu'est-ce que la sociologie*



Maquettes du projet lauréat (Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, architectes)



constater que (le règlement urbain) n'est pas à ce jour stabilisé et il m'apparaît indispensable qu'à très court terme des réponses précises soient apportées par la ville sur le devenir des espaces environnants : la ZAC prévue englobera-t-elle le terrain ? Quels sont les grands principes envisagés (insertion urbaine, dessertes, réseaux...) ? Il conviendra que les réponses à toutes les questions qui peuvent se poser en la matière soient obtenues préalablement au lancement du concours proprement dit » souligne-t-on.

Les conséquences de l'application de la règle urbaine locale allaient conduire à une réduction drastique du terrain et de la surface utile à 4 200 m². Il apparaissait alors que, sur l'espace concédé à l'école, il fallait prévoir des équipements (une voie publique, une cale sur le fleuve), et s'inscrire dans les contraintes de prospects (deux bâtiments séparés par la voie dont le grand ne peut dépasser 21 mètres de hauteur et le petit 12 mètres). C'est alors que l'échelon global, DAPA et mandataire se mobilisent. Tout en reconnaissant la légitimité des attentes de la collectivité locale, ils mettent en avant la situation impossible qui est faite : abandonner 32 hectares pour s'implanter sur seulement 4 000 m² au sol, supportant 8 000 m² de surface utile. Prenant comme base de programmation une surface de 8 500 m² utiles, une telle mise en demeure aurait pour effet de densifier à l'excès.

Ici, l'articulation entre local et global a consisté en une mise sous très haute pression. La transaction s'est ouverte par le rappel que l'État tenait au projet mais pas à n'importe quelles conditions. Celles qui prévalaient dans l'instant étaient devenues insatisfaisantes et l'hypothèse de la recherche d'un autre site n'était pas totalement exclue. Alors, la collectivité locale a dû composer : rester ferme dans certaines exigences (notamment l'accès public par l'arrière au Palais de Justice), tout en concédant sur d'autres comme éviter à l'école d'être enclavée, lui permettre d'avoir accès à la Loire et retrouver de l'espace (600 m²). Dans le même processus, la configuration a procédé à une importante mutation. Jusqu'alors, l'État – le global – avait été enfermé dans une vocation de propriétaire foncier,

« embastillé » par la règle urbaine sur son pré-carré ; sa fonction se serait cantonnée à rentabiliser son bien au maximum, en bourrant sa parcelle. Cette réduction n'augurerait rien de bon quant aux collaborations futures entre les états local et national. La mutation opérée a transformé l'État central éloigné en un actant de la ville. Il participe à la dynamique du projet de ville, à sa fabrication en faisant prendre en compte, dans le compromis atteint, certains aspects de la demande de l'État. « On a retrouvé un plaisir de ville » avoue l'un de ses représentants !

POUR CONCLURE...

Les tensions, les conflits entre local et global sont constituants. Sans eux, il n'existerait pas de frontières, de discrimination ni de dynamique, de motivations à la négociation, au dépassement. Mais l'incertitude de ces apports, de ces « pertes et profits », s'accompagne d'un grand nombre de risques. La fermeture de mondes sociaux, la méconnaissance des univers différents, les distances qui font que la non-adéquation des réponses aux demandes, aux attentes locales n'amènent pas de sanctions sur place, confortent souvent les illusions, encouragent les demi-responsabilités. La prééminence du global sur le local peut conduire à des banalisations spatiales pour lesquelles les dommages apparaissent tardivement. Surgissent immédiatement sous nos yeux les héritages des grands ensembles des années cinquante à quatre-vingts. À l'inverse, l'irrédentisme local représenterait des blocages, impliquant des manques d'audace parfois dramatiques pour l'invention et l'innovation propres à offrir de nouvelles spatialités urbaines. La démission des notables locaux est souvent brocardée, mais elle peut aussi résulter d'incapacités à traduire les aspirations du local et assurer la maîtrise des actants. Au-delà, on peut légitimement se demander si ces configurations global-local qui ne peuvent être qu'en tensions, ne se trouvent pas tiraillées entre deux logiques identifiables. Logique universaliste d'une part, dont le carburant contemporain

serait économique : elle tendrait à une ouverture radicale, mondiale au principe que les valeurs instituées qu'elle promeut sont au-delà des cultures et des États. Logique ethnico-politique d'autre part qui, privilégiant l'identitaire et le singulier, travaillerait à l'inverse à dresser des bastions et des barrières de protection. La confrontation peut aussi conduire, à l'inverse du cas ici exposé, à des modifications échappant à toute gestion, toute maîtrise locale ; les grands réseaux (industriels, bancaires...) procédant à une découpe du local, le constituant en autant de concessions menaçant d'en faire des mosaïques décomposées. Lutte de titans dont l'histoire à venir sera sûrement faite !